



FONCTIONNEMENT

SESSION DE JUILLET	SESSION D'AOUT
Du Lundi 10 Juillet au vendredi 04 Août (Hors weekend et férié du vendredi 14 Juillet) De 9h00 à 17h00	Du lundi 07 Août au vendredi 18 Août (Hors weekend et férié du mardi 15 Août) De 9h00 à 17h00
3 structures d'accueil <i>Les Attaques, Hames-Boucres et Frethun</i>	2 structures d'accueil <i>Les Attaques et Frethun</i>
2 services optionnels : <i>Restauration du midi avec réservation à la semaine* Péri accueil du matin avec réservation**</i>	2 services optionnels : <i>Restauration du midi avec réservation à la semaine* Péri accueil du matin avec réservation**</i>

* Le service restauration est assuré de 12h00 à 14h00.

** Le service péri-accueil est assuré de 08h00 à 09h00.

POPULATION CONCERNEE

- ✓ Les structures d'accueil seront ouvertes aux enfants âgés de 4 à 15 ans révolus en début de session et dont les parents sont domiciliés dans l'une des 5 communes suivantes : Les Attaques, Frethun, Hames-Boucres, Nielles-les-Calais et Escalles et, selon les places disponibles, aux autres enfants de Grand Calais Terres & Mers et aux extérieurs au territoire.

TARIFICATION

⇒ <u>Redevance Accueil :</u>	SESSION DE JUILLET 1^{er} enfant	SESSION DE JUILLET Enfants suivants	SESSION D'AOUT 1^{er} enfant	SESSION D'AOUT Enfants suivants
Forfait Réduit <i>si Coefficient Familial ≤ 442</i>	36 €	32 €	18 €	16 €
Forfait Classique	44 €	40 €	22 €	20 €
Forfait Extérieur	176 €	160 €	88 €	80 €

La redevance accueil est forfaitaire pour l'inscription à toute ou partie de la session.

⇒ Redevance Restauration :

	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine	3 ^{ème} semaine	4 ^{ème} semaine
Session de Juillet	12 €	15 €	15 €	12 €
	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine		
Session d'Août	15 €	12 €		

⇒ Redevance Péri accueil : **10€ pour la session de Juillet**
5 € pour la session d'Août.

⇒ Redevance Camping : **Les enfants âgés de 12 à 14 ans sont susceptibles de participer à un camping pour cela il sera demandé une participation de 3€ par repas du midi pour les enfants non-inscrits au service restauration.**

Les permanences se dérouleront de 17h00 à 18h30 :

Mardi 11 Juillet à l'école primaire d'Hames Boucres

Mercredi 12 Juillet à la salle polyvalente de Les Attaques

Jeudi 13 Juillet à l'ancienne école maternelle de Frethun

LA SECTION ADOS :

La section ados se déroulera au sein de la commune de Les Attaques durant la session de Juillet du 10 Juillet au 04 Août de 09h00 à 17h00. Elle est réservée aux jeunes nés entre Août 2001 et Décembre 2003.

Lors de l'inscription, il sera demandé le paiement de la redevance Accueil ainsi que les redevances restauration.


PERIODE ET PERMANENCES D'INSCRIPTION :

	Permanences au sein de la Communauté d'Agglomération du Calaisis	Permanences au sein des structures d'accueil durant la Session d'Avril	Permanences au sein des Communes			
			Lundi 15 Mai	Mardi 16 Mai	Mercredi 17 Mai	Jeudi 18 Mai
HAMES BOUCRES	Du Lundi 24 Avril au Vendredi 27 Mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Salle des Fêtes Mardi 18 Avril de 17h30 à 18h30		En Mairie De 16h30 à 18h30		
LES ATTAQUES		Salle Polyvalente Mercredi 19 Avril de 17h30 à 18h30			En Mairie De 16h30 à 18h30	
FRETHUN		Ancienne école maternelle Jeudi 20 Avril de 17h30 à 18h30				Salle des Associations (à proximité de la salle de sport) De 16h30 à 18h30
ESCALLES				En Mairie De 16h30 à 18h30		
NIELLES LES CALAIS						

L'inscription pourra se faire au sein des structures d'accueil durant la session d'Avril ou au sein des Mairies d'Hames Boucres, Les Attaques et Frethun et uniquement aux horaires indiqués dans le planning ci-dessus.

En dehors de ces horaires, les inscriptions se feront uniquement au siège de la Communauté d'Agglomération du Calaisis au 76 Boulevard Gambetta à Calais aux horaires indiqués dans le planning ci-dessus.

VALIDITE DE L'INSCRIPTION :
Joindre obligatoirement à l'inscription

- **Le formulaire d'inscription rempli et signé,**
- **Le règlement intérieur signé au dos du formulaire d'inscription,**
- **La fiche sanitaire de liaison remplie et signée (pas de photocopie du carnet de vaccination),**
- **Une attestation de la Caf datant de moins de 3 mois pour bénéficier du tarif réduit,**
- **Une copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,**
- **Le paiement en espèce ou en chèque (à l'ordre du Trésor public et un seul chèque par famille)**

L'inscription est définitive lorsque le dossier est complet (**formulaire d'inscription, fiche sanitaire et règlement**) et remis aux services de la Communauté d'Agglomération du Calaisis

**Le dossier d'inscription est à rendre impérativement avant le
Vendredi 26 Mai à la Communauté d'Agglomération du Calaisis jusqu'à 17h00.**

Article 1 :

Le Centre de Loisirs Intercommunal fonctionnera sur 2 sessions : **du lundi 10 Juillet au vendredi 04 Août et du Lundi 07 Août au vendredi 18 Août, de 09h00 à 17h00**, dans l'une des 3 structures d'accueil situées à : Les Attaques, Hames-Boucres et Fréthun. Grand Calais Terres & Mers se réserve le droit de ne pas ouvrir une structure si le nombre d'inscrits est insuffisant et non conforme aux exigences de la CAF. Les participants seront regroupés dans un autre lieu d'accueil afin de permettre un fonctionnement dans de meilleures conditions.

Article 2 :

Les structures d'accueil seront ouvertes aux enfants âgés de 4 à 15 ans révolus en début de session et dont les parents sont domiciliés dans l'une des 5 communes suivantes : Les Attaques, Fréthun, Hames-Boucres, Nielles –les-Calais et Escalles et, selon les places disponibles, aux autres enfants de Grand Calais Terres & Mers et aux extérieurs au territoire. La période d'inscription s'étale du Mardi 18 Avril au Vendredi 26 Mai 2017 pour la session de Juillet et/ou Août. Les dossiers d'inscription (*Fiche inscription avec le règlement intérieur et la fiche sanitaire*) sont à retirer en mairie ou à Grand Calais Terres & Mers ou sur le site internet. Ils sont à rendre à Grand Calais Terres & Mers ou lors d'une permanence au sein de l'une des structures d'accueil ou au sein des Mairies prévue à une date fixe.

Toutes les inscriptions seront closes le vendredi 26 Mai à 17h00 à Grand Calais Terres & Mers.

Article 3 :

Une redevance « d'accueil » forfaitaire sera demandée aux familles. Les enfants qui résident au sein de Grand Calais Terres & Mers et dont les parents dépendent du régime de la CAF peuvent bénéficier du tarif réduit si leur coefficient familial est ≤ 442 et si une attestation de la CAF (*où figure le coefficient familial*) est jointe au dossier d'inscription. Dans tous les autres cas ($CF \geq 442$, MSA, autres régimes ou non présentation de justificatif), le tarif classique sera appliqué.

Les enfants qui résident en dehors de Grand Calais Terres & Mers sont soumis au tarif extérieur.

	JUILLET 1 ^{er} enfant	JUILLET enfants suivants	AOÛT 1 ^{er} enfant	AOÛT enfants suivants
Forfait Réduit	36 €	32 €	18 €	16 €
Forfait Classique	44 €	40 €	22 €	20 €
Forfait Extérieur	176 €	160 €	88 €	80 €

Une redevance « restauration » forfaitaire sera demandée aux familles qui souhaitent bénéficier de ce service.

Ce service fonctionnera durant le temps du midi dans chacune des structures d'accueil. Son tarif est forfaitaire et par semaine (*déjeuner, goûter et panier repas si sortie*).

De 12h00 à 14h00, les enfants continueront d'être encadrés par les animateurs de la structure d'accueil.

	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine	3 ^{ème} semaine	4 ^{ème} semaine
Session de Juillet	12 €	15 €	15 €	12 €
Session d'Août	15 €	12 €		

Le paiement et les réservations se feront à l'inscription (fiche inscription : service restauration à compléter).

Une redevance « camping », de 3€ par repas du midi, sera demandée aux enfants qui ne sont pas inscrits au service restauration. Le paiement et la réservation se feront lors des permanences organisées au sein des structures d'accueil.

Une redevance « péri accueil » forfaitaire sera demandée aux familles qui souhaitent bénéficier de ce service (10 € pour la session de Juillet et 5€ pour la session d'Août).

Ce service fonctionnera de 08h00 à 09h00 et cela dans chacune des structures d'accueil. L'arrivée des enfants pour ce service se fera de 08h00 à 08h45 et jusqu'à 09h00, les enfants seront encadrés par un membre de l'équipe pédagogique de la structure d'accueil.

Le paiement et les réservations se feront à l'inscription (fiche inscription : service péri accueil à compléter).

Article 4 :

Une assurance obligatoire est souscrite par la Communauté d'Agglomération du Calaisis. Elle couvre la responsabilité civile et le risque d'accident de l'enfant pour toutes les activités proposées par le Centre de Loisirs Intercommunal. Dans l'intérêt des responsables légaux des mineurs accueillis, ils doivent souscrire un contrat d'assurance de personnes qui couvre les éventuels dommages corporels auxquels peuvent être exposés les mineurs au cours d'une participation à une activité.

Article 5:

Il sera organisé, durant les sessions, des activités à l'extérieur de la structure d'accueil avec des déplacements en autocar. Le planning sera communiqué en temps utile aux parents (*le lundi de la première semaine et les vendredis pour les semaines suivantes*).

Article 6 :

L'équipe de direction des structures d'accueil est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Article 7 :

Les parents certifient que leur enfant ne présente aucun symptôme de maladie contagieuse, qu'il n'est pas atteint d'affection cutanée transmissible, qu'il n'est pas porteur de parasites et s'engagent à garder leur enfant si un de ces trois faits se manifeste au cours de la session. Le retour de l'enfant au sein de la structure d'accueil se fera sur présentation d'un avis médical qui indique que l'enfant ne présente plus de symptôme contagieux.

Article 8 :

Tout enfant qui, par ses écarts de comportement ou de langage, nuit au bon déroulement du Centre de Loisirs Intercommunal, pourrait être sanctionné par un renvoi temporaire ou définitif sur décision concertée avec la Vice-Présidente de la compétence Enfance, le Directeur du pôle Enfance, le Coordonnateur du Centre de Loisirs Intercommunal et le Directeur de la structure d'accueil. Cet article s'applique également aux enfants qui apporteraient des objets pouvant présenter un danger pour eux-mêmes ou les autres enfants.

Article 9 :

La possession et l'utilisation de téléphone portable par les enfants n'est pas recommandée au sein des structures d'accueil. La possession et l'utilisation d'objets de valeur tels que lecteurs multimédia, appareils photo, est fortement déconseillée. Le Centre de Loisirs Intercommunal décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Article 10 :

Tout enfant présent est autorisé à participer aux différentes activités proposées par les organisateurs (*y compris camping, excursion, piscine...*) sauf

Article 11 :

Le Centre de Loisirs Intercommunal est susceptible d'organiser des sorties extérieures en vélo et s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des mineurs et de leurs matériels. Le Centre de Loisirs Intercommunal décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel lors de cette activité. Les enfants peuvent se rendre à la structure d'accueil en vélo (*sous la responsabilité des responsables légaux*) et doivent se munir d'un antivol.

Article 12 :

Tout remboursement (*redevance d'accueil, redevance restauration et redevance péri accueil*) ne sera effectif que sur envoi d'une lettre manuscrite présentant le motif de la demande de remboursement accompagnée d'un justificatif valable (*certificat médical, jugement judiciaire, problème familial, ...*) et d'un RIB.

Article 13 :

L'inscription au Centre de Loisirs Intercommunal implique la totale adhésion à ce présent règlement.

<input type="checkbox"/> SESSION DE JUILLET <input type="checkbox"/> S1 <input type="checkbox"/> S2 <input type="checkbox"/> S3 <input type="checkbox"/> S4	Mode de Paiement <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque Montant :	<input type="checkbox"/> SESSION D'AOUT <input type="checkbox"/> S5 <input type="checkbox"/> S6	Mode de Paiement <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque Montant :
<input type="checkbox"/> RESTAURATION JUILLET <input type="checkbox"/> S1 <input type="checkbox"/> S2 <input type="checkbox"/> S3 <input type="checkbox"/> S4	Numéro de reçu :	<input type="checkbox"/> RESTAURATION AOUT <input type="checkbox"/> S5 <input type="checkbox"/> S6	Numéro de reçu :
<input type="checkbox"/> PERI ACCUEIL JUILLET <input type="checkbox"/> S1 <input type="checkbox"/> S2 <input type="checkbox"/> S3 <input type="checkbox"/> S4	Date de réception :	<input type="checkbox"/> PERI ACCUEIL AOUT <input type="checkbox"/> S5 <input type="checkbox"/> S6	Date de réception :
STRUCTURE D'ACCUEIL SOUHAITE : <input type="checkbox"/> LES ATTAQUES <input type="checkbox"/> HAMES BOUCRES <input type="checkbox"/> FRETHUN		STRUCTURE D'ACCUEIL SOUHAITE : <input type="checkbox"/> LES ATTAQUES <input type="checkbox"/> FRETHUN	

1°) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom de l'enfant :	Prénom de l'enfant :
Né(e) le : / / à	Age : ans Classe fréquentée (Sept 2016) :
N° de Sécurité Sociale qui couvre l'enfant :	
<input type="checkbox"/> CAF : n° <input type="checkbox"/> MSA : n° <input type="checkbox"/> Autre : n°	

2°) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) DE L'ENFANT

Responsable légal : Le père et la mère Le père seulement La mère seulement L'enfant est sous tutelle

LE PERE Nom - Prénom : Adresse complète : N° téléphone fixe : 03 / / / N° téléphone mobile : / / / Mail :@..... Profession : Nom et adresse de l'employeur :	LA MERE Nom - Prénom : Adresse complète : N° téléphone fixe : 03 / / / N° téléphone mobile : / / / Mail :@..... Profession : Nom et adresse de l'employeur :
Si l'enfant est sous tutelle: Nom du responsable (<i>Assistante familiale, ...</i>):	
Adresse du responsable : N° de téléphone : / / /	

3°) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES *

Personne à prévenir en cas d'urgence	<input type="checkbox"/> Le père <input type="checkbox"/> La mère <input type="checkbox"/> Le responsable <input type="checkbox"/> Autre : N° de tél : / / /
Votre enfant sait-il nager ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/> 25m <input type="checkbox"/> 50 m et plus
Votre enfant sait-il rouler à bicyclette ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui correctement <input type="checkbox"/> Oui avec aisance
Votre enfant rentre-t-il seul chez vous ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, qui l'accompagne :
Où désirez-vous que votre enfant soit conduit en cas d'accident ?	<input type="checkbox"/> Hôpital de Calais <input type="checkbox"/> Clinique des 2 Caps
J'autorise Grand Calais Terres & Mers et l'équipe de direction de la structure d'accueil à utiliser et diffuser l'image de mon enfant dans un cadre pédagogique et aussi sur tous supports de communication.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

* Tout renseignement complémentaire non spécifié sera considéré comme une réponse positive.

ENGAGEMENTS DES PARENTS :

- J'autorise mon enfant à participer, selon son âge, à toutes les activités proposées par la structure d'accueil.
- J'autorise l'équipe de direction en cas d'accident à prendre toutes les dispositions utiles en vue d'assurer les premiers soins et procéder éventuellement au transport de mon enfant à l'Hôpital de Calais ou à la Clinique des 2 Caps ou à un centre hospitalier à proximité de la sortie extérieures.

* **Document à joindre au dossier d'inscription :**

- **Attestation CAF 2016 pour bénéficier du tarif Réduit.**
- **Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.**

* **Le paiement de l'inscription peut se faire en espèce ou en chèque (à l'ordre du Trésor public) pour le règlement de la redevance « Accueil » et/ou de la redevance « Restauration » et/ou de la redevance « Péri accueil ».**

Un seul règlement est nécessaire pour l'ensemble des redevances et s'il y a inscription de plusieurs enfants.

L'INSCRIPTION EST DEFINITIVE après la remise de ce formulaire d'inscription dument rempli et signé accompagné du règlement intérieur lu et signé, de la fiche sanitaire dument remplie et signée et du paiement à un ou plusieurs service (*service accueil, péri accueil et restauration*).

Je certifie comme exactes les informations fournies dans le formulaire d'inscription

Article 1 :

Le Centre de Loisirs Intercommunal fonctionnera sur 2 sessions : **du lundi 10 Juillet au vendredi 04 Août et du Lundi 07 Août au vendredi 18 Août, de 09h00 à 17h00**, dans l'une des 3 structures d'accueil situées à : Les Attaques, Hames-Boucres et Frethun. Grand Calais Terres & Mers se réserve le droit de ne pas ouvrir une structure si le nombre d'inscrits est insuffisant et non conforme aux exigences de la CAF. Les participants seront regroupés dans un autre lieu d'accueil afin de permettre un fonctionnement dans de meilleures conditions.

Article 2 :

Les structures d'accueil seront ouvertes aux enfants âgés de 4 à 15 ans révolus en début de session et dont les parents sont domiciliés dans l'une des 5 communes suivantes : Les Attaques, Frethun, Hames-Boucres, Nielles –les-Calais et Escalles et, selon les places disponibles, aux autres enfants de Grand Calais Terres & Mers et aux extérieurs au territoire. La période d'inscription s'étale du Mardi 18 Avril au Vendredi 26 Mai 2017 pour la session de Juillet et/ou Août. Les dossiers d'inscription (*Fiche inscription avec le règlement intérieur et la fiche sanitaire*) sont à retirer en mairie ou à Grand Calais Terres & Mers ou sur le site internet. Ils sont à rendre à Grand Calais Terres & Mers ou lors d'une permanence au sein de l'une des structures d'accueil ou au sein des Mairies prévue à une date fixe.

Toutes les inscriptions seront closes le vendredi 26 Mai à 17h00 à Grand Calais Terres & Mers.

Article 3 :

Une redevance « d'accueil » forfaitaire sera demandée aux familles. Les enfants qui résident au sein de Grand Calais Terres & Mers et dont les parents dépendent du régime de la CAF peuvent bénéficier du tarif réduit si leur coefficient familial est ≤ 442 et si une attestation de la CAF (*où figure le coefficient familial*) est jointe au dossier d'inscription. Dans tous les autres cas (*CF ≥ 442 , MSA, autres régimes ou non présentation de justificatif*), le tarif classique sera appliqué.

Les enfants qui résident en dehors de Grand Calais Terres & Mers sont soumis au tarif extérieur.

	JUILLET 1 ^{er} enfant	JUILLET enfants suivants	AOÛT 1 ^{er} enfant	AOÛT enfants suivants
Forfait Réduit	36 €	32 €	18 €	16 €
Forfait Classique	44 €	40 €	22 €	20 €
Forfait Extérieur	176 €	160 €	88 €	80 €

Une redevance « restauration » forfaitaire sera demandée aux familles qui souhaitent bénéficier de ce service.

Ce service fonctionnera durant le temps du midi dans chacune des structures d'accueil. Son tarif est forfaitaire et par semaine (*déjeuner, goûter et panier repas si sortie*).

De 12h00 à 14h00, les enfants continueront d'être encadrés par les animateurs de la structure d'accueil.

	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine	3 ^{ème} semaine	4 ^{ème} semaine
Session de Juillet	12 €	15 €	15 €	12 €
	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine		
Session d'Août	15 €	12 €		

Le paiement et les réservations se feront à l'inscription (fiche inscription : service restauration à compléter).

Une redevance « camping », de 3€ par repas du midi, sera demandée aux enfants qui ne sont pas inscrits au service restauration. Le paiement et la réservation se feront lors des permanences organisées au sein des structures d'accueil.

Une redevance « péri accueil » forfaitaire sera demandée aux familles qui souhaitent bénéficier de ce service (10 € pour la session de Juillet et 5€ pour la session d'Août).

Ce service fonctionnera de 08h00 à 09h00 et cela dans chacune des structures d'accueil. L'arrivée des enfants pour ce service se fera de 08h00 à 08h45 et jusqu'à 09h00, les enfants seront encadrés par un membre de l'équipe pédagogique de la structure d'accueil.

Le paiement et les réservations se feront à l'inscription (fiche inscription : service péri accueil à compléter).

Article 4 :

Une assurance obligatoire est souscrite par la Communauté d'Agglomération du Calaisis. Elle couvre la responsabilité civile et le risque d'accident de l'enfant pour toutes les activités proposées par le Centre de Loisirs Intercommunal. Dans l'intérêt des responsables légaux des mineurs accueillis, ils doivent souscrire un contrat d'assurance de personnes qui couvre les éventuels dommages corporels auxquels peuvent être exposés les mineurs au cours d'une participation à une activité.

Article 5:

Il sera organisé, durant les sessions, des activités à l'extérieur de la structure d'accueil avec des déplacements en autocar. Le planning sera communiqué en temps utile aux parents (*le lundi de la première semaine et les vendredis pour les semaines suivantes*).

Article 6 :

L'équipe de direction des structures d'accueil est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Article 7 :

Les parents certifient que leur enfant ne présente aucun symptôme de maladie contagieuse, qu'il n'est pas atteint d'affection cutanée transmissible, qu'il n'est pas porteur de parasites et s'engagent à garder leur enfant si un de ces trois faits se manifeste au cours de la session. Le retour de l'enfant au sein de la structure d'accueil se fera sur présentation d'un avis médical qui indique que l'enfant ne présente plus de symptôme contagieux.

Article 8 :

Tout enfant qui, par ses écarts de comportement ou de langage, nuit au bon déroulement du Centre de Loisirs Intercommunal, pourrait être sanctionné par un renvoi temporaire ou définitif sur décision concertée avec la Vice-Présidente de la compétence Enfance, le Directeur du pôle Enfance, le Coordonnateur du Centre de Loisirs Intercommunal et le Directeur de la structure d'accueil. Cet article s'applique également aux enfants qui apporteraient des objets pouvant présenter un danger pour eux-mêmes ou les autres enfants.

Article 9 :

La possession et l'utilisation de téléphone portable par les enfants n'est pas recommandée au sein des structures d'accueil. La possession et l'utilisation d'objets de valeur tels que lecteurs multimédia, appareils photo, est fortement déconseillée. Le Centre de Loisirs Intercommunal décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Article 10 :

Tout enfant présent est autorisé à participer aux différentes activités proposées par les organisateurs (*y compris camping, excursion, piscine...*) sauf

Article 11 :

Le Centre de Loisirs Intercommunal est susceptible d'organiser des sorties extérieures en vélo et s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des mineurs et de leurs matériels. Le Centre de Loisirs Intercommunal décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel lors de cette activité. Les enfants peuvent se rendre à la structure d'accueil en vélo (*sous la responsabilité des responsables légaux*) et doivent se munir d'un antivol.

Article 12 :

Tout remboursement (*redevance d'accueil, redevance restauration et redevance péri accueil*) ne sera effectif que sur envoi d'une lettre manuscrite présentant le motif de la demande de remboursement accompagnée d'un justificatif valable (*certificat médical, jugement judiciaire, problème familial, ...*) et d'un RIB.

Article 13 :

L'inscription au Centre de Loisirs Intercommunal implique la totale adhésion à ce présent règlement.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement.

Signature des parents :



<h2 style="margin: 0;">FICHE SANITAIRE DE LIAISON</h2>	<p>1 – ENFANT</p> <p>NOM : _____</p> <p>PRÉNOM : _____</p> <p>DATE DE NAISSANCE : _____</p> <p>GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/></p>
------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

Signature des parents :

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? NON OCCASIONNELLEMENT OUI

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? NON OUI

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

OBSERVATIONS



FICHE INSCRIPTION : **SERVICE RESTAURATION**

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant
-----------------	-------	--------------------	-------

JUILLET 2017

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10	11	12	13	14
Semaine 1 à 12 € (<i>Jour Férié</i>) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
17	18	19	20	21
Semaine 2 à 15 € <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
24	25	26	27	28
Semaine 3 à 15 € <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
31	01	02	03	04
Semaine 4 à 12 € (<i>Parc d'attraction</i>) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				

AOÛT 2017

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07	08	09	10	11
Semaine 5 à 15 € <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
14	15	16	17	18
Semaine 6 à 12 € <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				

TOTAL €
--------------	---------

Montant à régler en espèce ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Signature des parents

FICHE INSCRIPTION : **SERVICE PERI ACCUEIL**

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant
-----------------	-------	--------------------	-------

JUILLET 2017 : FORFAIT DE 10€

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10	11	12	13	14
Semaine 1 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
17	18	19	20	21
Semaine 2 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
24	25	26	27	28
Semaine 3 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
31	01	02	03	04
Semaine 4 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				

AOUT 2017 : FORFAIT DE 5€

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07	08	09	10	11
Semaine 5 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
14	15	16	17	18
Semaine 6 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				

TOTAL €
--------------	---------

Montant à régler en espèce ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Signature des parents